

■ **J.-Cl Margueron S.à.r.l.**, à Montagny (FR), c/o Monsieur Jean-Claude Margueron, Les Arbognes, CH-217-3532137-9. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 19.11.2004. But: acquisition, location et exploitation de porcheries en vue de la production de porcs de qualité. Capital social: CHF 20'000.—, entièrement libéré par apport. Apport en nature et reprise de biens: Selon contrat d'apports du 19.11.2004, Jean-Claude Margueron et Claude Henchoz font apport à la société de 61 porcs pour un montant de CHF 24'200.—, accepté pour ce prix et imputé à concurrence de CHF 20'000.— à la libération du capital social, le solde de CHF 4'200.— correspond à une créance en faveur de Claude Henchoz. En contrepartie, il a été remis une part sociale de CHF 11'000.—, respectivement de CHF 9'000.— aux fondateurs. Associés: Henchoz Claude, de Rossinière, à Gollion, pour une part de CHF 9'000.—, et Margueron Jean-Claude, de Villaraboud, à Cousset, pour une part de CHF 11'000.—. Gérants, les associés Henchoz Claude et Margueron Jean-Claude, tous deux avec signature collective à deux. Organe de publication: FOSC.  
Journal no 4949 du 23.11.2004  
(02563340 / CH-217.3.532.137-9)